



Neuchâtel, le 20 janvier 2025

Communiqué de presse Session du 21 janvier 2025

La politique cantonale de mobilité sera au cœur de l'attention du Grand Conseil neuchâtelois ce 21 janvier. Sous l'impulsion des Vert·e·s, les député·e·s auront à se positionner sur la transition énergétique des transports publics, mais aussi sur l'introduction de tarifs attractifs pour le transport de vélos dans les trains. Le parlement devra également se prononcer sur les nuisances causées par les stands de tirs et le suivi du taux d'absentéisme du corps enseignant.

Le projet de loi sur la motorisation non fossile des transports publics, initialement déposé par notre groupe, est un premier pas vers la décarbonation, mais toujours insuffisant au vu des enjeux climatiques. Alors que les catastrophes climatiques s'intensifient, permettre aux entreprises d'acquérir du matériel roulant à l'énergie fossile n'est plus justifiable, soulignera **Emile Blant**. Les véhicules acquis dès aujourd'hui rouleront encore au-delà de 2040, année où le canton de Neuchâtel devrait avoir atteint la neutralité carbone. Les Vert·e·s accepteront le compromis de la commission, même s'il est substantiellement moins ambitieux que le projet de loi déposé à l'origine, et attendent le plus rapidement possible une planification de la décarbonation de la flotte des véhicules des entreprises de transport public.

La promotion de la mobilité cyclable impose de prendre des mesures pour favoriser le déplacement des vélos entre les Montagnes, les Vallées et le Littoral. Les fortes déclivités qui marquent le canton réduisent l'attrait des déplacements cyclistes. En favorisant une tarification attractive du transport des vélos dans le train, **Yves Pessina** veut aplanir le Jura pour davantage de déplacements en petite reine.

La présence de stands de tir implique des souffrances et atteintes à la santé – tant physiques que psychiques –aux riverain·e·s. **Cloé Dutoit** demande qu'une étude soit menée sur ces conséquences indésirables et que des mesures soient prises pour les limiter au maximum.

De son côté, **Clarence Chollet** demande qu'un suivi cantonal du taux d'absentéisme du corps enseignant soit effectué. Le personnel enseignant est en souffrance et les absences pour cause d'épuisement ou de burn-out ont un coût considérable pour les collectivités. Il s'agit d'instaurer un suivi et d'agir à travers des mesures visant à améliorer les conditions de travail.